Actions de l'inspection des ICPE juin 2023 – avril 2025

CSS EuroAPI – Vertolaye
17 avril 2025

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Actions principales

- Inspection 13/09/2023 rejets atmosphériques
- Inspection 10/11/2023 risque accidentel et sécheresse
- Inspection 02/07/2024 autosurveillance rejets aqueux – émissions de COV – risques accidentels
- Inspection du 29/08/2024 Travaux ancienne décharge Marat
- Participation exercice PPI du 8/11/2024
- Inspection 14/01/2025 Parc à fûts
- Inspection 03/04/2025 Gestion pollutions sur site – suivi de l'impact milieux (air et eau) – déclarations annuelles
- Instruction demandes modifications arrêté préfectoral + projet parc à fûts
- Début d'instruction du dossier de réexamen IED et rapport de base
- Contrôles inopinés : eau (2023) , air (2024)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Sujets abordés – risque chronique

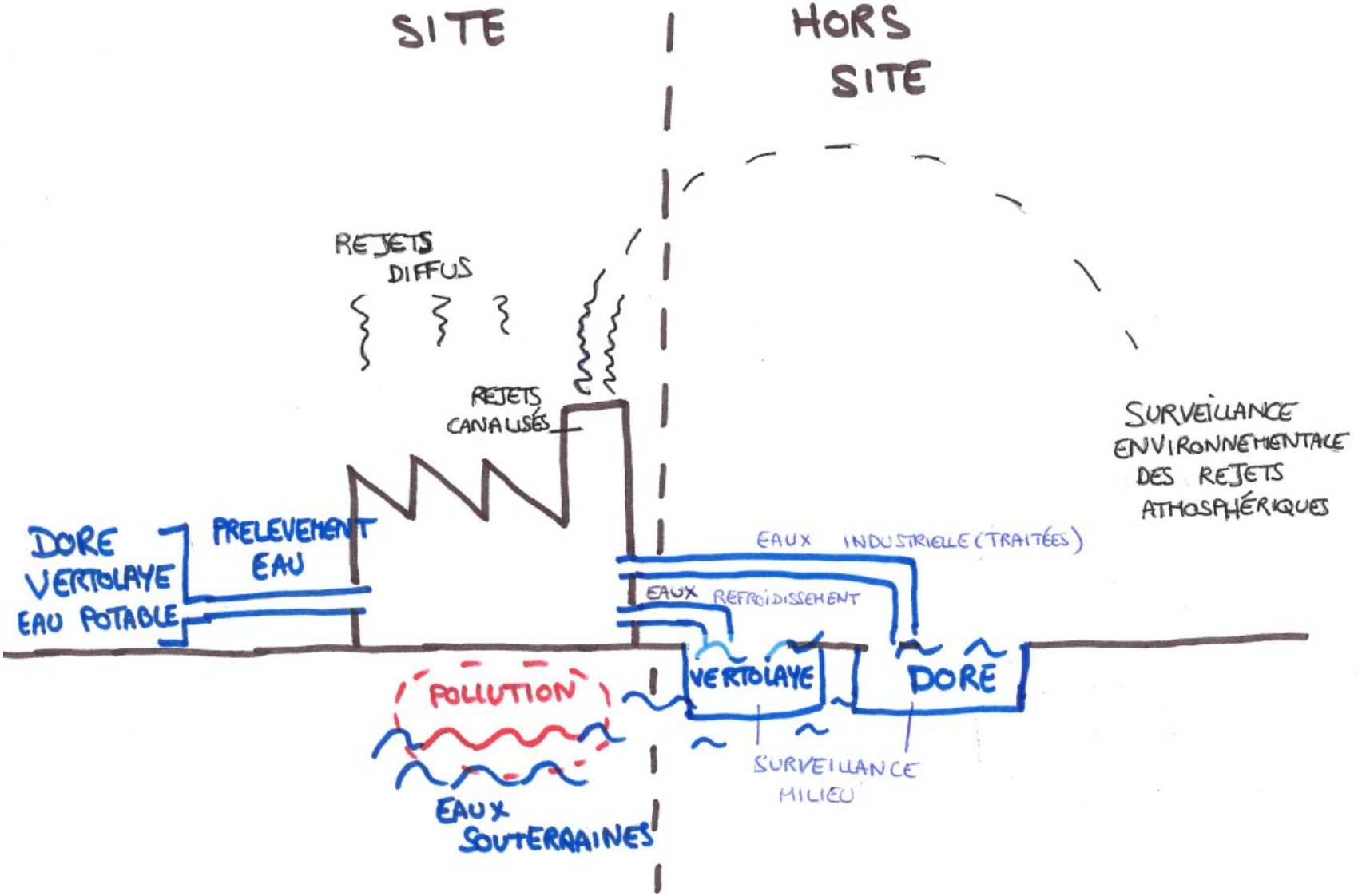

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Rejets dans l'air

- **Majorité des émissions (composés organiques volatils) reliées à l'incinérateur** mais également des rejets directs à l'atmosphère (diffus, liés à la sécurité du process…) - émissions divisées par 10 en 20 ans

- **Surveillance environnementale des rejets atmosphériques :** réalisée sur les retombées à proximité incinérateur mais également en périphérie de site – interprétation difficile => **mise à jour de l'étude de risque sanitaire qui devrait découler sur proposition d'évolution des modalités de surveillance**

- **Sujet important vis-à-vis des nouveaux textes européens** et du dossier de réexamen IED : **demande de dérogation sur certains paramètres émis par l'incinérateur, nécessité de recensement et caractérisation des différentes émissions du site** => sujet faisant l'objet d'une demande de compléments et aboutira sur une évolution des prescriptions d'ici fin 2026

- Contrôle inopiné en 2024 : non conformités sur la vitesse d'éjection et les NOx sur les chaudières (mais principalement dues à un fonctionnement en dessous de la charge nominale et à un démarrage pour le contrôle d'une installation) – incinérateur : conforme

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Eau

- **Réduction des consommations d'eau :** 1 228 057 m³ prélevés en 2024, 1 676 232 m³ en 2022 (prélèvement net 5%) - suivi rapproché des consommations pour détecter les fuites – nouveau groupe froid secteur Duclaux...
- **Surveillance rejet** principal, **conforme sur la majorité des paramètres** mais : - Dépassements en nickel et cuivre
  - Modalités de déclarations annuelles à améliorer
- **Contrôles inopinés 2024** : non conformités DBO5 (32 mg/l pour 30 mg/l => dû aux modalités d'analyse ?), dioxines/furanes (0,5 pour 0,1 ng/l= > non expliqué – contre analyse conforme)
- **PFAS** : résultats des trois campagnes (12/2023, 01 et 02/2024)
  - Somme des PFAS non détecté dans les eaux industrielles,
  - Eaux pluviales : légère détection (max 0,022 µg/l) mais AOF (indicateur PFAS à des concentrations plus importantes : jusqu'à 40 µg/l)
  - Terrain pompiers : retrouvé dans les eaux souterraines

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Surveillance Dore

- **Surveillance de l'impact lié aux substances** pharmaceutiques : Globalement très satisfaisant
  - activité stéroïdienne : non retrouvée dans le rejet, quelques valeurs relevées en amont et/ou aval rejet,
  - suivi de trois molécules représentatives de l'activité : détection d'un antibiotique sur le rejet en mars/avril 2024 – non retrouvé dans le milieu => utilité et efficacité des charbons actifs confirmée
- **Modalités de surveillance imposées par l'arrêté du 18 mai 2011 :**
  - Surveillance non transmise selon les fréquences imposées (transmission annuelle des résultats alors qu'imposé mensuellement),
  - Quid de la représentativité des 3 molécules vis-à-vis de la production ?
  - Nécessité d'évolution de cette surveillance ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Pollution des sols/eaux souterraines

- **Usine de production** (gestion active prévue jusqu'en 2032 puis surveillance) :
  - Poursuite des travaux de réfection des réseaux d'eau (fin en 2026),
  - **Efficacité des travaux** de fixation des pollutions sur site avec diminution importante du panache de pollution (-85 % à -64 % en fonction des composés)
  - Impact maîtrisé hors site
- Hors site :
  - Travaux en cours de **finalisation sur décharge de Marat**,
  - Question de la gestion des PFAS liés à l'utilisation de mousses incendie sur le terrain « pompiers »

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Risques accidentels – Etude de dangers

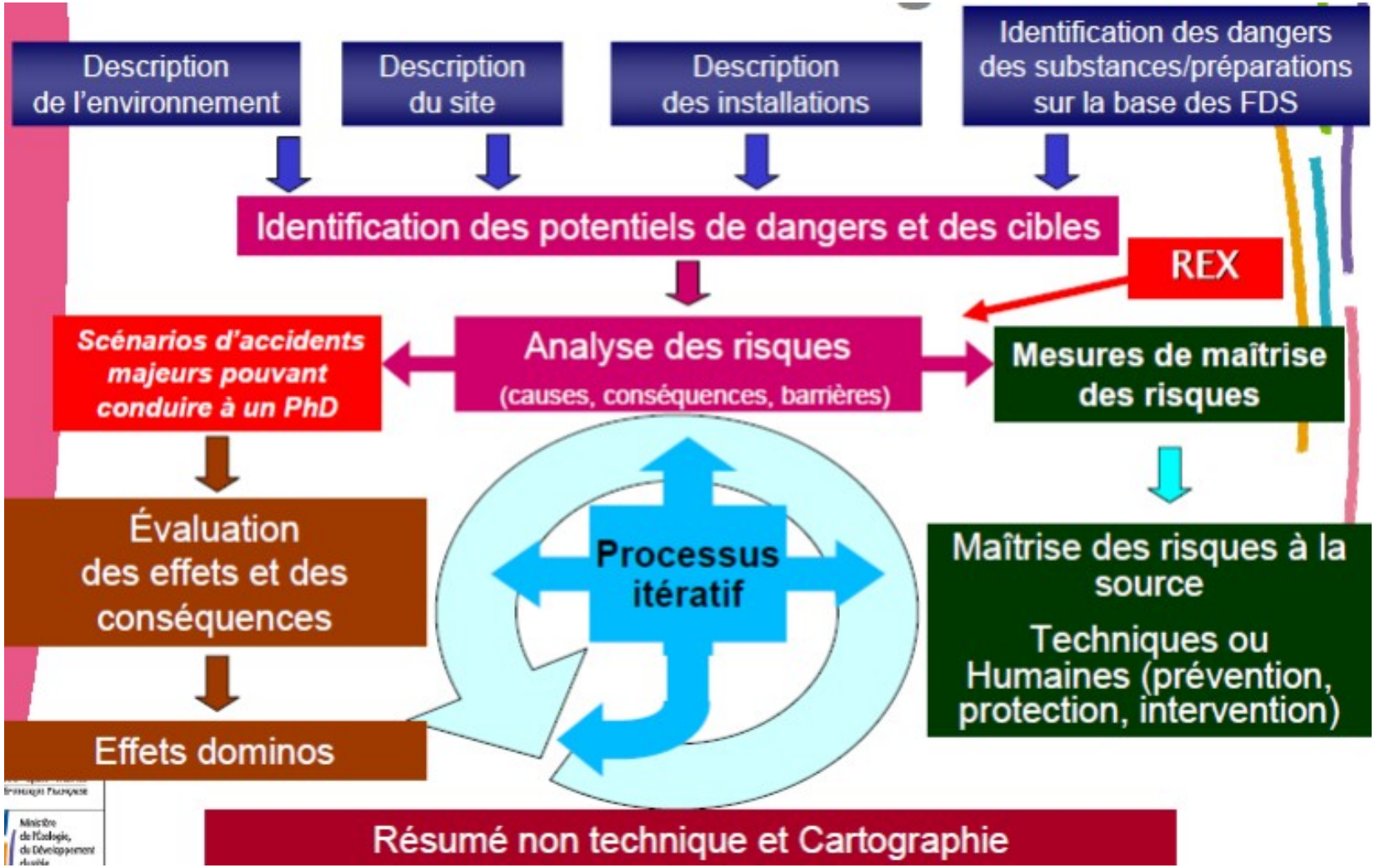

=> mais également prise en compte de textes réglementaires imposants des dispositions constructives, des moyens de protection, de détection… et qui évoluent en fonction des retours d'expérience (exemple Lubrizol)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Risques accidentels

- Piliers de gestion des risques accidentels majeurs :

- Étude de danger – quelle finalité ?

Les principaux produits de sortie d'une EDD

1. Identifier si le risque est acceptable

Matrice P/G

GRAVITÉ des conséquences	PROBABILITÉ (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux	NON	NON	NON	NON	NON
Catastrophique	MMR (Nota 2)	NON (Nota 1)	NON	NON	NON
Important	MMR (Nota 2)	MMR (Nota 2)	MMR (Nota 2)	NON	NON
Sérieux			MMR (Nota 2)	MMR (Nota 2)	NON
Modéré					MMR (Nota 3)

2. Maîtrise de l'Urbanisation

PAC/SUP (et PPRT)

3. Dimensionner les plans de secours

POI (et PPI)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Réflexes en cas d'incident

Périmètre PPI : 1839m autour du site (1100m avant 2023)
Comment serai-je alerté ?
https://www.lesbonsreflexes.com/les-moyens-dalerte/
ou 04 78 77 36 00

Quelles actions pour me protéger ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Risques accidentels – EuroAPI

- **Pré-POI – fuite de brome en juin 2024**
- **Rétention déportée liquides inflammables** : opérationnelle en novembre 2025
- **Modification des modalités de stockage des produits en récipients mobiles** : bâtiment construit mais éléments réglementaires toujours en discussion
- **Exercice PPI en 2024 :** RTEX DREAL plutôt positif (bonne communication avec exploitant – test du dispositif de prélèvements environnementaux avec ATMO)
- **Plan d'actions suite à l'étude de danger de 2021 :**
  - Définissait des investissements jusqu'à fin 2024,
  - Annonce début 2025 d'**un nouvel échéancier jusqu'à 2027**
- **Réexamen de l'étude de danger en 2026**

Conclusion

- Site avec **des enjeux forts sur les plans chroniques (air, eau, pollution des sols) et accidentels**
- Dossiers complexes et nécessitant des échanges réguliers et détaillés avec l'inspection :
  - Parc de stockage de récipients mobiles,
  - Dossier de réexamen IED et dérogation incinérateur,
  - Réexamen étude de danger et plan d'actions
  - Suivi environnemental et étude de risque sanitaire...

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Merci de votre attention

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES